République française
Département du Tarn

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
à LACAUNE

Nombre de membres en exercice : 20 **Présents :** 14 **Votants:** 16	**Séance du lundi 17 juin 2024** L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept juin l'assemblée régulièrement convoqué le 03 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL **Sont présents :** Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Evelyne BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL **Représentés :** Pierre BAILLY, Alain BARTHES **Excuses :** Robert BOUSQUET, Jacques CALVET, Marie CASARES, Vincent VIDAL **Secrétaire de séance :** André CABROL

ADMINISTRATION ET COMPETENCES

1. Approbation du Procès-Verbal

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau Communautaire si des modifications sont à apporter au procès-verbal du 23 mai 2024 qui a été envoyé au préalable.
Il demande ensuite de bien vouloir approuver le procès-verbal.
Entendu le rapport du Président,
Résultat du vote : Adopté
Votants : 16
Pour : 16

2. Changement de nom de la Communauté de Communes / Office de Tourisme

Le nom de la Communauté de Communes « Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc » est le fruit de la fusion de deux plus anciennes réalisée en 2017. Symbole d'une période d'adaptation nécessaire, autant d'un point de vue des fonctionnements internes que de l'assise territoriale, ce nom est devenu inconfortable autant à l'usage que pour la différenciation géographique.
En février dernier, la proposition de constituer un groupe de travail autour du changement de nom a été faite au Bureau communautaire. Aux 10 élu(e)s volontaires se sont ajoutés les techniciens et chefs de service particulièrement concernés par les enjeux de communication et d'identification du territoire. Parallèlement, une campagne de consultation de la population, aux formats numériques comme papiers, a été menée de mars à mi-mai pour relever les indicateurs essentiels : symboles, couleurs, champs lexicaux etc...
De l'ensemble de ces travaux et consultations est ressorti un consensus autour de l'identité « Haut Languedoc ». Sachant qu'il n'existe qu'une seule entité utilisant ce nom, le PNR du Haut Languedoc, expression toujours associée à l'intitulé « Parc Naturel Régional », il est possible de l'utiliser pour notre propre intercommunalité.
Ainsi, il sera proposé lors du prochain Conseil communautaire de remplacer le nom de notre collectivité, aujourd'hui « Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc », par « Communauté de Communes du Haut Languedoc », et d'autoriser le Président à réaliser toutes les formalités administratives.
Par déclinaison, suite aux travaux du groupe de travail, il a été proposé de modifier le nom de l'Office de Tourisme « Monts et Lacs en Haut Languedoc » pour l'adapter au nouveau nom de l'EPCI. Il sera proposé de voter le remplacement de l'actuel nom de l'Office de Tourisme par « Destination Haut Languedoc ».

INFORMATION DU BUREAU

3. Intervention de la COFOR sur le contrat d'approvisionnement

Présentation par les COFOR et l'ONF de l'état d'avancement du projet de contrat d'approvisionnement et des perspectives sur les années à venir.

INFORMATION DU BUREAU

SERVICES A LA POPULATION

4. Chantier Loisirs Jeunes (CLJ)

Compte tenu du nombre de jeunes cette année, deux Chantiers Loisirs Jeunes (CLJ) ont été mis en place, avec la création de deux associations distinctes pour chaque CLJ :

1. Les jeunes du 8134 (12/13 ans)
2. La jeunesse restaure (14/17 ans)

Intervention Mélanie Caron pour présenter le projet CLJ 2024.

BUDGET PREVISIONNEL CLJ 2024

DEPENSES SEJOUR		DEPENSES CHANTIER		RECETTES		
Hebergement	13 617,00	Matériel	4000	CAF 81	9300,00	19%
Repas du soir	3 000,00			CAF 34	7000,00	14%
Gouters	2000	Intervenants techniques	3500,00	MSA 34	8202,50	16%
Trousse de secours	40			MSA 81	4500,00	9%
Activités	5719,00			Actions d'autofinancement	6500,00	13%
Transport	7000,00			Participations collectivités, associations et organismes privé	2000,00	4%
Animateurs	8700,00			Participation familles	3720,00	7%
Tee-shirts	1153,68			Autofinancement CCMLHL	9007,18	18%
Frais de carburants	700					
Dépenses actions d'autofinancemen	800					
TOTAL	**42 729,68**		**7500**	**TOTAL**	50229,68	
TOTAL SEJOUR + CHANTIER			50 229,68			

INFORMATION DU BUREAU

5. Proposition projet Art en l'Air édition n° 2

Dans la poursuite du projet mis en place en 2023 et afin de contribuer à l'attractivité du territoire et à son développement commercial, les services Développement économique, Animation Jeunesse et Espace de Vie Sociale souhaitent rééditer le projet Art en l'Air.

À noter que le projet débuterait en août 2024 avec le chantier Loisirs Jeunes et serait exposé au printemps 2025, comme convenu lors de la Commission Economique du 13 février 2024.

Budget prévisionnel :

DEPENSES		**RECETTES**		
Types	**MONTANT HT**	**Types**	**MONTANT HT**	**%**
Prises de vues + traitement	**650,00€**	Département 81	**2 197,50€**	**15**
		Région Occitanie DIE	**5 127,50€**	**35**
Réalisation : impression et pose panneaux	**14 000,00€**	Commune de Lacaune	**1 465,00€**	**10**
		Commune de La Salvetat	**1 465,00€**	**10**
		Commune de Murat	**1 465,00€**	**10**
		Autofinancement CCMLHL	**2 930,00€**	**20**
TOTAL	**14 650,00€**	**TOTAL**	**14 650,00€**	**100**

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc prendrait en charge l'intégralité des dépenses et refacturerait aux communes 10% du coût réel du projet dans la limite de 2 000,00€.
Il est demandé aux membres du Bureau Communautaire d'approuver le projet ainsi que le budget prévisionnel ci-dessus et d'autoriser M. Le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires cités ci-dessus.
Entendu le rapport du Président,
Résultat du vote : Adopté
Votants : 16
Pour : 16

6. Tarif location locaux de santé
Afin d'harmoniser le montant des loyers appliqués pour les locaux loués aux professionnels de santé, il est proposé d'appliquer le forfait suivant : 4,25€ / m2.
Il est demandé aux membres du Bureau Communautaire d'approuver le tarif du loyer des locaux aux professionnels de santé tel qu'indiqué ci-dessus.
Entendu le rapport du Président,
Résultat du vote : Adopté
Votants : 16
Pour : 16

Le Secrétaire de séance
André CABROL

Le Président
Daniel VIDAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc